



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2014**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Nadine BIARD, Baptiste CHASSET, Laure d'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE

Excusée : Annick THOMASSET

Secrétaire de séance: Béatrice BOUGAIN

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 12 juin 2014 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.

**1. DELIBERATION – POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL –
SECRETAIRE DE MAIRIE**

Les tâches de la secrétaire de mairie continuant de progresser, la commune avait eu recours au cours des derniers mois à un temps partiel en complément des heures de Madame Céline THOMAS qui n'était pas à temps complet.

Compte tenu que Madame Céline THOMAS est prête à augmenter son temps de travail et que le coût de ces heures complémentaires est acceptable dans le budget de fonctionnement de la commune, le principe de passage de 30h/semaine à 33h/semaine est accepté à l'unanimité.

Les horaires de Madame Céline THOMAS seront légèrement adaptés à ses contraintes liées aux rythmes scolaires de ses enfants. Cependant, la durée de travail du jeudi les jours de Conseil municipal devra rester dans les limites légales et Madame Céline THOMAS ne prendra donc son service ces jours-là qu'à 10 heures.

2. DELIBERATION – MISE EN PLACE DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (N.A.P.)

Il est proposé par la Commission « Enfance-Ecole » une remise aux familles, sur le prix des séances, de :

- 10% quand 2 enfants fréquentent les N.A.P.
- 20% quand 3 enfants fréquentent les N.A.P.

Les mêmes réductions sur les tarifs de garderie périscolaire sont proposées et seront étudiées pour connaître l'impact financier pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 12 voix pour et 2 abstentions, d'adopter les N.A.P. de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis, ainsi que le tarif de 1€ de l'heure.

3. DELIBERATION – CREATION D'UNE REGIE COMMUNALE DE RECETTES POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (N.A.P.)

Il convient de créer une nouvelle régie pour encaisser les recettes générées par les inscriptions aux N.A.P. – régie indépendante de l'actuelle régie « garderie périscolaire » qui correspond aux inscriptions des élèves à la garderie.

Cette distinction est nécessaire afin d'avoir des budgets séparés.

A noter que le vendredi, une garderie est organisée de 15h30 à 16h30 et le mercredi de 7h30 à 9h, soit 2h30 de plus aux frais de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'une régie communale de recettes pour les N.A.P.

4. DELIBERATION – MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'établir des actes d'engagement avec les intervenants pour les N.A.P. Ces contrats, prenant la forme de marché public de prestation de services, peuvent être signés par un particulier (auto-entrepreneur) ou une association qui mandate une personne en particulier.

Le tarif est de 20€ de l'heure, sachant que l'on compte pour l'intervenant 1h30 (soit 30€ par intervention) afin d'englober préparation et rangement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ce mode de fonctionnement.

5. DELIBERATION – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE – CANTINE

Il est proposé d'augmenter le nombre d'heures de travail de Madame Corinne DESIGAUX de 29h à 31h par semaine afin d'assurer l'entretien des locaux nécessaires aux N.A.P.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 1 abstention, cette augmentation du temps de travail.

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 – Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ouest Lyonnais

Il est présenté le rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable. Ce rapport est consultable en mairie et devra apparaître sur le site internet de la commune.

6.2 – Conseils municipaux

Le Conseil municipal du jeudi 11 décembre 2014 est reporté au lundi 15 décembre 2014 à 20h. Le Conseil municipal du mois d'aout 2014 est annulé.

6.3 – CAVBS

La commission « Erosion / Voirie » va procéder à la visite du futur bassin de rétention de Montmelas Saint Sorlin.

6.4 – Commission « Bâtiments »

Il est présenté les différents points abordés lors de la dernière réunion de la commission « Bâtiments » : salle des fêtes, DETR 2014, règlement intérieur de la salle de motricité à faire.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question particulière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.